

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 15 NOV. 2024

fixant la liste des candidats autorisés à participer à la sélection prévue à l'article 6 du décret du 13 mai 2020, en vue de favoriser l'accès des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse par la voie du détachement suivi, le cas échéant, d'une intégration dans le corps ou cadre d'emploi concerné

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 93 ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret n° 2019-49 du 30 janvier 2019 modifié portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2024 fixant le nombre d'emplois offerts, au titre de l'année 2024, aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse,

ARRÊTE :

Article 1

Les candidats suivants sont autorisés à participer à la sélection professionnelle en vue de favoriser l'accès des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse par la voie du détachement suivi, le cas échéant, d'une intégration dans le corps ou cadre d'emploi concerné :

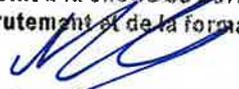
Civilité	Nom usuel	Nom de naissance	Prénom usuel
Madame	BRETER	BRETER	Isabelle
Madame	LAHIEYTE	LAHIEYTE	Rebecca
Madame	LEGRAND	LEGRAND	Hélène
Monsieur	VASSAL	VASSAL	Robin

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **15 NOV. 2024**

**Pour le garde des Sceaux,
Ministre de la justice et par délégation,
pour la directrice de la protection
judiciaire de la jeunesse;
L'adjoint à la cheffe du bureau
du recrutement et de la formation**


Mike CHANROUX